Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 67 (1941)

Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIVERS

Sport et urbanisme.

Nous reproduisons ici les quelques lignes que M. Edm. Virieux, *architecte de l'Etat, à Lausanne, a fait paraître au numéro de mai-juin de la revue romande* Vie, art et cité.

(Réd.)

Le sport est un résultat de la vie citadine ; toujours il s'est développé au sein des sociétés urbaines.

Les primitifs, demeurés au premier stade de la civilisation, qui connaissent le village seulement et non la ville, ne pratiquent guère de sports. Leurs muscles sont puissants et souples, car ils courent les forêts et les landes, ils se risquent dans le courant des fleuves et affrontent les vagues de la mer. Ils chassent, ils pêchent, ils grimpent aux arbres ; mais toute cette activité est simplement utilitaire, elle n'est pas sportive. Elle est utilitaire comme l'action du portefaix transportant des fardeaux, tandis que le gymnaste qui soulève des poids fait du sport.

Le sport est seulement un jeu qui, comme tous les jeux, offre une activité à une fonction restée sans emploi. Ainsi la vie de la plupart des civilisés demeure assez dépourvue de surprises et de hasard et ne nécessite guère l'emploi des combinaisons habiles et des ruses propres à l'esprit humain, où le sauvage excelle. Mais c'est dans le jeu, dans d'innombrables parties de cartes entre autres, que le bourgeois citadin exerce ses facultés de finesse et de dissimulation. Sans le jeu, le cerveau de beaucoup d'hommes qui ne pensent guère, s'endormirait.

La vie citadine prive l'homme de mouvement, elle l'enferme dans des chambres et lui mesure étroitement l'air, la lumière et l'espace, ces éléments indispensables à la vie. Sans le sport, cette forme particulière du jeu qui met en branle les muscles, le corps du sédentaire dégénérerait assez vite. Car, ainsi que tous les autres êtres de sa catégorie, l'homme est fait pour vivre en liberté, or, le citadin est presque un prisonnier. Mais le sport permettra à ce captif de la civilisation la fuite vers le mouvement et la liberté.

Il est donc du devoir de l'urbaniste d'organiser la ville de manière qu'elle soit un moindre mal pour le citadin confiné dans ses murs.

* * *

Disons de prime abord que le vaste stade où l'on organise des compétitions à caractère commercial et spectaculaire ne doit pas être au premier plan des préoccupations de l'urbaniste. Ce genre de monument, où s'extériorise souvent une sorte de vanité de l'esprit civique, appartient bien davantage à la catégorie des édifices publics, comme les salles de spectacles ou de concert, qu'aux installations sportives proprement dites.

Ces vastes aménagements qui coûtent fort cher, ne servent guère qu'un jour par semaine, le dimanche, à une foule de spectateurs qui se contentent de regarder évoluer un petit nombre d'athlètes ou de gymnastes. Un écrivain qualifié, le lieutenant de vaisseau Hébert, cet introducteur du sport en France, d'autres encore, ont dit il y a longtemps déjà, les minces avantages que retire en définitive le sport de ces sortes de cirques.

Vu leur coût et leur étendue, ces grands stades ne peuvent être nombreux et à proximité de tous les quartiers ; aussi ne sont-ils aisément accessibles, après les heures de travail, qu'à un petit nombre de personnes.

* * *

L'urbaniste doit être homme avant d'être architecte, il doit partir de l'homme, de ses besoins primordiaux pour décider de l'aménagement du territoire qui lui est soumis.

Ainsi, dans le domaine qui nous occupe, on reconnaîtra que l'exercice le plus naturel, le sport le plus généralement pratiqué par tous et à tout âge, c'est la marche.

Offrir des promenades aux citadins, à proximité de leurs habitations, de manière qu'ils les utilisent constamment ; écarter ces allées des bruits de la circulation, y créer un peu l'illusion champêtre, voilà la première tâche de l'urbaniste.

Les édiles se plaisent en général à dessiner des squares et des jardins fleuris, aux gazons ras tondus, aux arbres consciencieusement et cruellement tailladés chaque printemps, vraies caricatures des admirables jardins classiques ; en revanche, on n'a guère réussi à offrir des promenades d'un développement un peu considérable aux abords immédiats des centres. La chose n'est point impossible pourtant. Il suffirait de maintenir dans leur état ancien à l'usage des piétons, quelques-uns de ces vieux chemins délaissés par la circulation, comme on en trouve dans tous nos quartiers. Il faudrait maintenir « zone non bâtie » les jardins qui les bordent, en traçant avec suffisamment de recul les alignements de construction, et offrir au trafic des voies parallèles nouvelles et spacieuses. Dans chaque quartier, de semblables itinéraires verdoyants devraient être prévus pour gagner l'extérieur de la ville ou relier les parcs publics entre eux.

On proposa, il y a peu d'années, à Lausanne, dans le quartier sud, une création de cette nature. Il s'agissait de relier le parc du Denantou à celui de Montriond par la Croix-d'Ouchy, puis d'atteindre les bosquets et les grèves de Vidy. Mais les bureaux techniques de l'administration municipale ne jugèrent pas qu'il fût intéressant de poursuivre ce projet.

L'urbaniste aura ensuite à réserver le plus d'espace possible pour les multiples formes du sport proprement dit. Les places de jeux ou d'athlétisme dont il appartient aux organes techniques de décrire l'aménagement, devraient être disséminées dans tous les quartiers, être à portée de chacun, comme l'est au village la place herbeuse où s'ébat la jeunesse. Ces terrains peuvent être de surface médiocre, mais ils doivent être nombreux.

* * *

Il y a des sports spéciaux qu'on ne peut pratiquer qu'en certains lieux : le ski, l'aviron, le bain en pleine eau. L'urbaniste étudiera alors les moyens d'accès les plus favorables.

Des plages richement aménagées jalonnent nos rives. Mais l'organisation et la conservation des splendides plages naturelles qui constituent un de nos trésors les plus précieux n'ont guère été tentées. D'intéressantes suggestions furent faites naguère à ce sujet par l'architecte Favarger. On devrait offrir aux baigneurs des plages régulièrement nettoyées, disséminées sur tout le littoral, pourvues de certaines installations indispensables, mais où l'on respecterait l'état naturel des choses. Il est fâcheux d'emprisonner derrière des treillis et des clôtures limitant la vue des rives, ceux qui, échappant à la ville, voudraient trouver la liberté agreste. Le mur et la planche de béton triomphent vraiment par trop sur beaucoup de nos plages. Et l'on comprend sans étonnement que le mot bagne, dérive des anciens bains clôturés, *bagni*, établis jadis sur les rivages orientaux de la Méditerranée.

Puisque le sport est en quelque sorte un retour à la nature, il conviendrait de lui donner pour cadre la terre dans sa parure naturelle : les eaux, les arbres et le ciel.